

Concertation sur la re-sectorisation Diderot/Voltaire

GT du 29 janvier à 17h30 à la DSDEN

L'IA rappelle les éléments du contexte

La problématique qui se pose à nous est double : respecter la capacité d'accueil de chacun des établissements et tendre vers une diminution de l'écart entre les profils des deux établissements en terme de CSP.

Sur le secteur, 385 élèves sont actuellement inscrits en CM2. Par expérience, 9% en moyenne ne se rendent pas dans un collège de Planoise. Il restera environ 350 élèves en 6^{ème} à la rentrée 2018.

La prévision est de 6 classes à Diderot (125 élèves) et 9 à Voltaire (225 élèves). Elle permet de freiner les effectifs du collège Diderot.

Nouvelles informations

Pour la rentrée 2018, les choses sont physiquement faisables. Par contre, avec 225 élèves en 6^{ème} à Voltaire chaque année, on arrive à 900 élèves au bout de 4 ans, on dépasse la capacité d'accueil du collège.

Il y aura donc nécessité de corriger les choses les années suivantes pour que Voltaire n'ait pas à affronter les difficultés que connaît actuellement Diderot.

Comme évoqué lors du précédent groupe de travail, un sondage a eu lieu auprès des familles des futurs élèves de 6^{ème} des deux collèges.

Les résultats du sondage donnent une idée de la tendance :

Diderot en vœu 1 : 162 intentions (pour 125 élèves à affecter)

Voltaire : 161 intentions (pour 225 places).

On remarque que les vœux 1 correspondent globalement aux habitudes. Les élèves de Fourier et des villages habituellement affectés à Voltaire demanderaient presque exclusivement Voltaire et ceux des 4 autres écoles de Planoise demanderaient Diderot.

Il nous faut définir des critères pour affecter sur leur vœu 2 des élèves qui n'obtiendront pas leur vœu 1.

Propositions de l'IA

Priorité donnée sur leur vœu 1 aux élèves porteurs de handicap, aux élèves nécessitant des soins médicaux à proximité de leur établissement scolaire.

L'ordre des critères ensuite n'est pas anodin.

Par exemple, si l'avantage est donné aux boursiers : 80% des élèves de Diderot sont boursiers ; les 20% restant (non boursiers) iront à Voltaire. On creuse l'écart qui existe déjà entre Diderot et Voltaire. Le critère boursier n'est pas retenu.

Restent la question des fratries et celle d'une proximité géographique avec la notion de distance « relative » (partager l'effort de la distance).

Après discussions, l'IA a le sentiment que le critère fratrie était important. Il propose de la placer avant le critère distance. Si les fratries étaient trop nombreuses pour permettre de discriminer, on combinerait les deux critères fratrie et distance.

Des parents d'élèves évoquent l'idée que des élèves de Planoise soient scolarisés en dehors de Planoise, en particulier au collège Victor Hugo.

La question de la continuité pédagogique est mise en cause. La DASEN répond que les écoles peuvent très bien mener des projets avec l'un ou l'autre des collèges.

Intervention de la FSU

La FSU est dans une dynamique de demande d'une re-sectorisation globale sur le secteur de Besançon pour 2019. Une audience est demandée au conseil départemental. L'année 2018/19 serait alors une année transitoire. On apprend lors de ce GT que de toutes façons, la solution envisagée pour la rentrée prochaine ne pourra perdurer. Si la re-sectorisation globale pour 2019 n'avait pas lieu, il faudrait quoi qu'il en soit modifier de nouveau les conditions d'affectations puisque Voltaire se retrouvera en sureffectif au bout de 4 ans. Quelle continuité ?

La FSU propose que les familles du secteur Diderot qui avaient essuyé un refus de dérogation pour Voltaire les années dernières aient la possibilité de changer d'établissement au profit de Voltaire en cas de fratrie comprenant un entrant en 6^{ème}.

L'IA répond qu'il ne maîtrise pas les chiffres et qu'on créerait un précédent par rapport à tous les autres collèges de Besançon. Il n'y est pas favorable. Au cas par cas, les demandes de changement d'établissement n'ont jamais été interdites.

La FSU souhaite aussi attirer l'attention par rapport au critère géographique. Si celui-ci engendre la scolarisation de la majorité des élèves d'une école du REP+ à Voltaire, quel sera le collège considéré « de rattachement » pour la labellisation des écoles ? L'IA répond qu'il n'y aura plus un collège de rattachement pour chacune des écoles.

Enfin, pour la FSU, il faut trouver d'autres solutions comme la proposition sur les fratries et/ou une solution transitoire de gestion du sureffectif sur Diderot. Quel que soit le critère choisi parmi ceux proposés par l'IA lors de ce GT, il sera inégalitaire. Certaines familles seront « punies » (par exemple obligées de payer un abonnement de transports en commun, d'inscrire leur enfant à la cantine, obligées de subir une inscription dans un collège non souhaité,...)

Les enseignant.e.s des écoles s'inquiètent des conditions des élèves scolarisés en primaire au sein du REP+ qui seront amenés (forcés contre la volonté de leurs parents) à quitter le dispositif REP+ dans lequel il existe actuellement une cohérence, un suivi. L'élève de REP+ qui quitte le réseau demeure un élève de REP+, même s'il poursuit sa scolarité à Voltaire, non labellisé REP+ et donc moins équipé en terme de moyens.

Calendrier

Les critères seront présentés en CTSD le 26 février et au CDEN le 1^{er} mars. A partir du 1^{er} mars, les établissements, en lien avec les écoles, organiseront la communication sur la réalité de chaque établissement. Suivront les demandes d'affectations en mars puis les affectations en mai.

Il n'y aura pas d'autre groupe de travail. L'administration terminera seule la réflexion.